DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-266 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET:
OPERATION
"CŒUR DE
VILLE"
N°2023-18 ATTRIBUTION
DE
SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS DES
FACADES

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL, Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -

LEGUEVAQUES,

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES, Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,

Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI, Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents: Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

AFFICHAGE EN DATE DU: 07 NOVEMBRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION

CONSEIL EN DATE DU : 07 NOVEMBRE

2023

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 1 6 NOV. 2023

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 6 555.25 Euros conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2023 à 54 596.15 € (14 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 9 novembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, des subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARE

Ampliation faite le 1 G NOV. 2023

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 1 5 NOV.

Par publication le :

6 NOV 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023 Publié le 1 6 NOV, 2023

ID: 011-211100763-20231113-DB2023266-DE